

La croix demeurera sur le portail du cimetière de Prinçay, Philippe Bonn mis K.O

écrit par Christine Tasin | 1 décembre 2017

Il est parfois, dans ce monde de fous, des bonnes nouvelles.

Le Tribunal administratif a mis fin à la croisade de Philippe Bonn qui, depuis des années se bat afin que le cimetière de Prinçay perde sa croix, au motif qu'elle serait contradictoire avec la loi de 1905.

Mais le quidam avait juste oublié un détail, c'est que la dite loi prévoyait que les monuments antérieurs à la loi devraient être entretenus, restaurés... et que les signes religieux existant préalablement devraient être remplacés. Et le cimetière de Prinçay entre précisément dans ce cas de figure... puisque tous les cimetières, avant 1905, avaient une croix à l'entrée !

<https://www.lanouvellerepublique.fr/actu/le-cimetiere-de-prinçay-gardera-sa-croix>

Quel vain et stupide combat ! Nos tribunaux n'ont que ça à faire en ce moment, ça tombe bien. Deux ans de combats...

On se sent agressé dans notre culture, a dit le maire de Prinçay.

<http://www.bfmtv.com/societe/dans-la-vienne-le-cimetiere-de-prinçay-pourra-bien-garder-sa-croix-1310467.html>

Nous avons consacré un article au dénommé Philippe Bonn il y a quelques mois, nous nous demandions si par hasard le quidam ne serait pas un "libre penseur"... vous savez, ceux qui

chassent croix et crèches mais n'ont rien contre la célébration du ramadan à la Mairie de Paris, rien contre les carrés musulmans des cimetières, rien contre les déclarations communautaristes de nos dirigeants qui souhaitent un bon Aïd et vont participer à la rupture du jeûne...

<http://resistancerepublicaine.com/2017/02/26/philippe-bonn-qui-veut-supprimer-les-croix-sur-les-portes-des-cimetieres-libre-penseur/>

Mais comme le pire n'est jamais sûr, Philippe Bonn a deux mois pour faire appel !

Il semble difficile de gagner pour lui avec l'argument massue du Conseil d'Etat.

Mais pourquoi donc a-t-il fallu deux ans de procédures avant de se rendre compte que la loi autorisait sans équivoque la croix dans ce cimetière et qu'il n'y avait donc pas matière à procédure ?